

Décision
n° 23.18.271.591.1 du 22 décembre 2023

CERTIFICAT D'HOMOLOGATION DES TACHYGRAPHES INTELLIGENTS conformes au règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, ainsi que de l'annexe IC du règlement d'exécution (UE) 2016/799 de la Commission du 18 mars 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences applicables à la construction, aux essais, à l'installation, à l'utilisation et à la réparation des tachygraphes et de leurs composants.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (Direction générale des entreprises) - Préfecture du Nord**

Communication concernant :

l'homologation de : le retrait de l'homologation de :

- un modèle d'appareil de contrôle :
- un composant d'appareil de contrôle :
- une carte de conducteur
- une carte d'atelier
- une carte d'entreprise
- une carte d'agent de contrôle

Homologation n° e2 - 51

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **Imprimerie Nationale (INSA).**
2. Nom du modèle : **Cartes tachygraphiques GEN2 v2 avec puce NFC - Imprimerie Nationale pour la France.**
3. Noms des fabricants : Imprimerie Nationale SA et Thales DIS France SAS.
4. Adresses des fabricants :
 - Imprimerie Nationale SA - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS-EN-ESCREBIEUX - France ;
 - Thales DIS France SAS - 6 rue de la Verrerie - 92190 MEUDON - France.
5. Présenté à l'homologation le 13 septembre 2023.

6. a) Laboratoires d'essai pour la certification de fonctionnement : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France.
- b) Laboratoire d'essai pour la certification de sécurité : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).
- c) Laboratoire d'essai pour la certification d'interopérabilité : Joint Research Centre (JRC).
7. a) Date et numéro du certificat de fonctionnement : n° 23.18.271.590.1 du 15 novembre 2023.
- b) Date et numéro du certificat de sécurité : ANSSI-CC-2022/38 du 16 août 2022 complété par le rapport de maintenance ANSSI-CC-2022/38-M01 du 15 décembre 2022.
- c) Date et numéro du certificat d'interopérabilité : JRC_DTLab/A3-156/50-176/2023 du 20 décembre 2023.
8. Date de l'homologation : **22 décembre 2023.**
9. Date de retrait de l'homologation : sans objet.
10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :
- Sans objet.
11. Lieu : **Lille.**
12. Date : **22 décembre 2023.**
13. Documents descriptifs annexés :
- reproduction des différents modèles de cartes (recto et verso).
14. Remarques :
- a) Ces cartes comportent chacune un micromodule Thales Tachograph G2V2 sur composant Infineon IFX_CCI_000039h version 2.2.1.N et une puce sans contact NFC Mifare Desfire EV3 couplée avec une antenne cuivre.
- b) Plans, schémas et notices déposés à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France – Pôle C, sous la référence **DA 00-079**, au Laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le bénéficiaire du présent certificat.

Pour le Préfet, par délégation
Le Directeur régional adjoint - chef
du pôle C

signé

Jean-Pierre NELLO

Reproduction des cartes tachygraphiques GEN2 v2 avec puce NFC
Imprimerie Nationale pour la France



Carte de conducteur



Carte de contrôleur (personne morale)

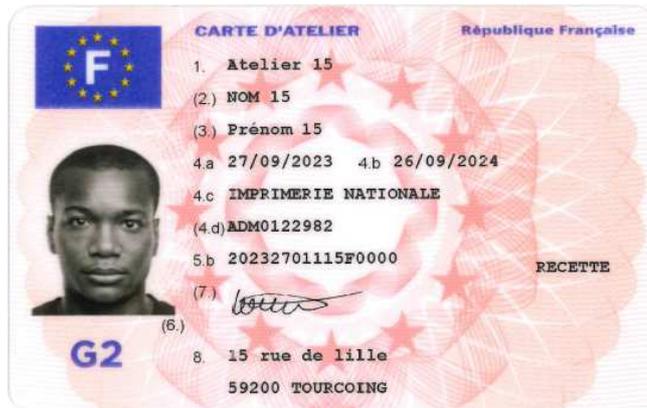


Carte de contrôleur (personne physique)





Carte entreprise



Carte atelier